



22

membres titulaires

Collège n°1

Représentants des **collectivités territoriales, des communes et groupements de communes**

Sous collège	Nombres de siège	Modalité de désignation
1a) Conseillers régionaux	3 titulaires 3 Suppléants 1 3 Suppléants 2	Désignés par la présidente du conseil régional 👉 L'ARS sollicite la présidente du Conseil régional dans le cadre du processus de désignation
1b) Présidents des conseils départementaux	13 titulaires 13 Suppléants 1 13 Suppléants 2	Présidents des conseils départementaux ou leurs représentants 👉 L'ARS sollicite les présidents des conseils départementaux dans le cadre du processus de désignation
1c) Représentants des groupements de communes	3 titulaires 3 Suppléants 1 3 Suppléants 2	Désignés par l'Assemblée des communautés de France 👉 Le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales sollicite l'assemblée des communautés de France dans le cadre du processus de désignation
1d) Représentants des communes	3 titulaires 3 Suppléants 1 3 Suppléants 2	Désignés par l'Association des maires de France 👉 Le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales sollicite l'assemblée des communautés de France dans le cadre du processus de désignation